



Agissons ensemble pour la qualité de l'eau

PAT Bassin Garonne

Fiche n° 16 bis - Avril 2017



DRAAF



Document établi avec le financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre du Plan d'Actions Territorial Bassin Garonne.

Eudémis et confusion sexuelle

Episode 2/2 : la stratégie de confusion sexuelle contre les tordeuses de la grappe

La confusion sexuelle est une méthode de lutte par biocontrôle. Elle évite d'utiliser des insecticides chimiques.

En chiffres : 1000 ha environ confusés dans le vignoble Bergeracois en 2016.

Principes de la confusion sexuelle

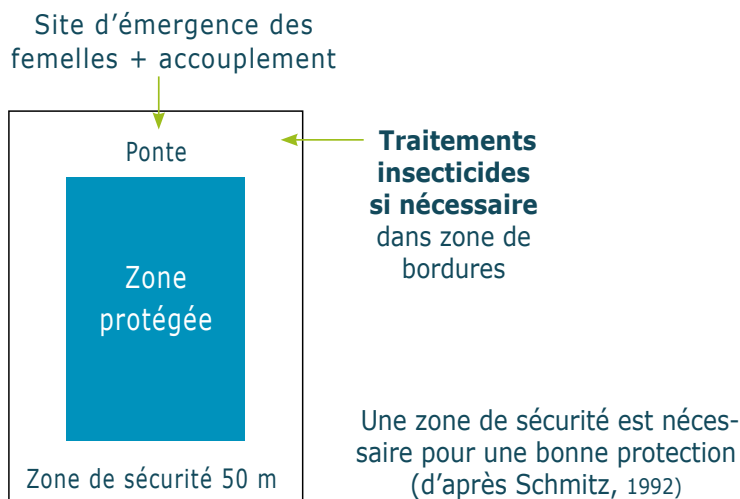
Le but de cette méthode est d'empêcher les mâles de retrouver la piste odorante des femelles pour limiter les accouplements, et donc les pontes et les dégâts des chenilles. C'est l'émission dans l'atmosphère d'une phéromone de synthèse reproduisant la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle, qui brouille leur capacité à se rencontrer. La phéromone est libérée pendant toute la période à risque et couvre ainsi l'ensemble des générations.

Méthode de mise en place de la confusion sexuelle au vignoble

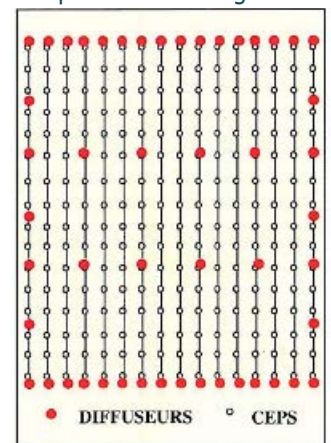
1/ Le choix et l'éligibilité des parcelles pour la pose des diffuseurs :

Ils sont très importants pour garantir une réussite de cette stratégie. Il faut disposer d'un îlot de parcelles de 10 hectares minimum. Cet îlot doit avoir un niveau de population initiale faible au moment de la mise en place.

Plan de pose (Source Lionel Delbac)



Répartition des diffuseurs dans une parcelle de vigne



Répartition des diffuseurs dans une parcelle de vigne

2/ La date de pose des diffuseurs de phéromones :

La pose doit avoir lieu avant le début du vol de 1ère génération. La date de pose des capsules doit être anticipée par rapport au début du vol est définie par le seuil correspondant à un cumul de 565°C des températures moyennes journalières, base 0°C depuis le 1^{er} février. La date de pose est annoncée soit par les bulletins de santé végétale (BSV) soit par les bulletins locaux.

3/ La disposition des capsules (voir schéma)

Les femelles peuvent se déplacer sur une distance moyenne de 30 m ± 20 m. Il est indispensable de renforcer le dispositif par une zone de bordure de 50 m ou 80 m si la zone est fortement infestée en périphérie. Les diffuseurs sont positionnés tous les 3 rangs et tous les 5 m sur le rang selon la densité de



Agissons ensemble pour la qualité de l'eau

plantation. Leur accrochage se fait sur le fil de palissage de la vigne (90 cm du sol en général) avec un doublement de la densité des diffuseurs sur les rangs du pourtour et bordure.

Au final la densité moyenne de diffuseurs est de l'ordre de 550 diffuseurs/ ha (zone centrale + bordure) soit 1 diffuseur / 20 m².

L'estimation du temps de pose des diffuseurs est de 1 h 45 à 2 h15 par ha et par personne suivant le type de diffuseurs utilisés.

4/ Seuils de pression et mesures complémentaires

Si la pression est trop forte, on prendra les mesures nécessaires pour réduire le niveau de pression, il sera peut-être recommandé de réaliser un traitement insecticide la 1^{ère} année sur la 1^{ère} génération.

Seuil historique parcellaire pour l'installation

(Source : BASF)

Pressions tordeuses (historique parcellaire)	Possibilité d'installer la confusion	Mesures correctives
FAIBLE (< 2 %)	OUI	Pas de traitement correctif
MOYENNE (> 2 %)	OUI	Possibilité d'un traitement correctif en fonction de la gestion du risque accepté par le viticulteur
FORTE	OUI	Traitements correctifs obligatoires en fonction de la gestion du risque accepté par le viticulteur

5/Suivi de l'efficacité

Des rencontres fortuites entre mâles et femelles sont toujours possibles si les vols sont importants (secteurs habituellement sensibles, conditions de l'année favorables, bordure de périmètre insuffisante...). Pour contrôler l'efficacité du dispositif, il est donc nécessaire de connaître le niveau de population tout au long de la saison afin de pouvoir réagir rapidement. Les vols devront être suivis par les relevés des pièges sexuels ou alimentaires dans la zone et hors zone.

6/ Récupération des diffuseurs en fin de saison

La récupération s'effectue après la chute des feuilles (lors de la taille, par exemple). Les emballages sont ensuite collectés dans le cadre de la filière de gestion des déchets phytosanitaires confiés à ADIVALOR.

Type de diffuseurs. (Source : Le Coût des fournitures 2017)

Matière active	Nom commercial	Cibles
ACETATE DE Z9 DODECENYLE AB	RAK 1 (BASF Agro)	Cochylis 2 générations
EZ9 DODECADIENYLEACETATE + N-DODECYL ACETATE AB	RAK 2 New (BASF Agro)	Eudémis 3 générations
E7 Z9 DODECADIENYLACETATE AB	Isonet LE (CBC Biogard)	Cochylis 3 générations Eudémis 3 générations
Z9 DODECENYLACETATE AB		Cochylis 3 générations Eudémis 3 générations
E7 Z9 DODECADIENYLACETATE Z9 DODECENYLACETATE AB	Isonet 1 + 2 (BASF Agro)	Cochylis 3 générations Eudémis 3 générations
E7 Z9 DODECADIENYLACETATE AB	Isonet 2 (BASF Agro)	Eudémis solo
E7 Z9 DODECADIENYLACETATE AB	Isonet L (Terra Fructi SAS)	Eudémis solo
E7 Z9 DODECADIENYLACETATE AB Z9 DODECENYLACETATE	Isonet L plus (CBC Biogard)	Eudémis et Cochylis secondaire
(E, E/Z)-7, 9 DODECENYLACETATE AB	Cheklate Puffer LB (de Sangosse)	Eudémis 3 générations

Prévoir entre 10 et 15 % de diffuseurs en + pour les bordures.

Contact : Christine LOBRY : 05 53 63 56 50